

maintien d'activités industrielles, que dans le soutien à l'implantation de services (publics ou privés) à la population, devra être entreprise.

De plus, la politique départementale de développement économique doit intégrer les enjeux de durabilité de l'économie locale et l'accompagnement nécessaire à l'économie sociale et solidaire.

A21 - Le Département acteur d'un environnement propice au développement économique

A21.O1 - Répondre aux grands enjeux économiques en termes d'aménagement de notre territoire

Les politiques portées par le Département dans de nombreux domaines concourent à la création d'un environnement favorable pour le développement économique des territoires. Le Conseil général entend poursuivre ses actions d'aménagement de l'espace, actions qui contribuent à l'attractivité des territoires. Il s'agit de continuer à irriguer le département d'infrastructures de qualité, de favoriser la création d'activités touristiques et agricoles dynamiques et diverses, de soutenir le retour à l'emploi et d'engager une politique de commande publique permettant d'insuffler dynamisme et prospérité des activités économiques.

L'intervention du Conseil général se décline notamment par :

- les politiques d'aide au tourisme et à l'agriculture qui sont des composantes directes et structurantes du tissu économique départemental,
- l'action d'insertion qui vise à un retour à l'emploi,
- l'investissement réalisé au titre des infrastructures (routières, ferroviaires avec la Ligne à Grande Vitesse (LGV)) et du développement du haut débit qui offre des conditions optimisées d'accès et d'échanges de données aux entreprises,
- la politique d'équipement public, de l'habitat et du cadre de vie qui confère une attractivité à notre territoire,
- la commande publique propre à la réalisation des grands projets du Département (collèges, voiries...) qui fait du Conseil général un moteur de l'activité économique des entreprises du Bâtiment et Travaux Publics (BTP).

Objectifs à atteindre à court terme (2010-2012)

- Assurer une couverture haut débit pour 5 zones d'activités retenues dans le cadre du schéma des Zones d'Activités Economiques (ZAE)
- Augmenter le nombre de bénéficiaires quittant le RSA socle pour accéder à un emploi
- Assurer une commande publique pour un montant global de 300 M€ sur la période 2010-2012

Objectifs à atteindre à moyen terme (jusqu'à 2014)

- Assurer une couverture haut débit pour 10 zones d'activités retenues dans le cadre du schéma des ZAE
- Augmenter le nombre de bénéficiaires quittant le RSA socle pour accéder à un emploi

Objectifs à atteindre à long terme (jusqu'à 2017)

- Assurer une couverture haut débit pour l'ensemble des zones d'activités retenues dans le cadre du schéma des ZAE
- Augmenter le nombre de bénéficiaires quittant le RSA socle pour accéder à un emploi

Repères pour une évaluation

- Exemples d'indicateurs de suivi
 - nombre de ZAE raccordées en haut débit
 - nombre de personnes accompagnées en sortie du RSA
- Exemple d'indicateurs de résultat
 - montant financier consacré par le Département en termes de commande publique

A22 - Conforter l'attractivité du Doubs afin de développer un tissu de TPE / PME / PMI performantes et créatrices d'emplois

Cette ambition, confortée par les apports des participants à la réunion thématique « économie » et par certaines contributions écrites élaborées par nos partenaires, notamment la Chambre de commerce et d'industrie du Doubs (CCID), vise à prendre en compte de manière réactive les besoins individuels et collectifs des entreprises.

En effet, plusieurs enjeux majeurs sont à relever tant dans le domaine de la création et de la transmission d'entreprises (un quart des dirigeants des PME du Doubs a plus de 55 ans) que de la poursuite de la diversification des activités (notamment dans le bassin d'emplois de Montbéliard).

A22.O1 - Conforter les partenariats afin d'optimiser l'appui aux territoires et aux entreprises

La compétence économique s'exerce tant à l'échelle de l'Etat, de la Région que des structures intercommunales ou des communes avec autant de structures d'appui pour chaque strate d'intervention. Il s'agit donc de mutualiser des actions et d'approfondir les synergies afin d'avoir un levier optimum dans un contexte de grande dispersion de cette compétence économique et ainsi positionner clairement l'action du Conseil général en faveur de l'économie.

A cet égard, il importe de conforter la position d'acteur du Conseil général du développement économique « de proximité » avec l'appui de son agence « Développement 25 ».

Un partenariat sera formalisé avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs à l'instar de celui mis en place avec la CCID. De même, les liens et les échanges avec les organisations syndicales représentant les salariés seront approfondis.

A22.O2 - Construire une politique d'accompagnement des zones d'activité économique d'intérêt départemental par le Conseil général

Il appartient, dans le cadre de Doubs 2017, de construire une politique d'accompagnement stratégique des zones d'activités d'intérêt départemental.